



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Adrien, dont le siège social est situé au 1589 rue Principale, Saint-Adrien, Province de Québec, J0A 1C0, tenue à sa session ordinaire du quatre novembre deux mille dix-neuf (04-11-2019) à vingt heures et à laquelle est présent le maire Monsieur Pierre Therrien et les conseillers suivants :

Monsieur Adrien Gagnon
Monsieur Richard Viau
Monsieur Claude Dupont
Monsieur Claude Blain
Monsieur Maxime Allard
Monsieur Francis Picard

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme est aussi présente.

RÉSOLUTION N° 201911-230
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Francis Picard

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront **le lundi sauf en septembre qui se tiendra le mardi** et qui débuteront à **20 h** :

• 20 janvier	• 3 février
• 2 mars	• 6 avril
• 4 mai	• 1 ^{er} juin
• 6 juillet	• 10 août
• 8 septembre	• 5 octobre
• 2 novembre	• 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Extrait conforme, certifié le 7 novembre 2019


Maryse Ducharme, dma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

** Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019 de la Municipalité de Saint-Adrien, lors de la prochaine séance.